



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE FINANCIER

Cent cinquante-troisième session

Rome, 12 - 14 mai 2014

**Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel
de l'Inspecteur général du PAM**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Manoj Juneja et M. Jim Harvey

Programme alimentaire mondial

manoj.juneja@wfp.org, jim.harvey@wfp.org

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mk196f

RÉSUMÉ

- Dans le souci d'accroître la transparence et la responsabilité, la Directrice exécutive du PAM présente un document contenant des observations sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM. Ce document expose les mesures (en cours ou achevées) prises pour donner suite aux points soulevés dans le rapport, et comporte des observations sur les activités de l'Inspecteur général et le fonctionnement de son Bureau.
- La Directrice exécutive se félicite de la conclusion générale indiquant que les activités de contrôle n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM, qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs du Programme.
- Elle se félicite également des observations positives sur les progrès accomplis dans le cadre du processus de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle au PAM, qui est en cours. Elle apprécie notamment les services de conseil fournis par l'Inspecteur général et ses collaborateurs tout au long de l'année 2013, ainsi que les autres mesures prises pour accroître l'efficacité et renforcer l'obligation redditionnelle. Cet appui a particulièrement bénéficié à nombre des domaines d'activité du PAM, qui sont en pleine évolution, et contribué à l'instauration d'un environnement de contrôle stable.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO EST INVITÉ A DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à prendre note du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM".

Projet d'avis

- **Le Comité financier de la FAO salue l'initiative prise par la Directrice exécutive du PAM de communiquer, pour la troisième année consécutive, des observations sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM.**
- **Le Comité financier prend note de la série de mesures qui ont été mises en œuvre pour traiter les points importants soulevés par l'Inspecteur général dans son rapport, et se réjouit de constater que nombre de ces points seront pris en compte dans le cadre du processus de renforcement organisationnel qui est en cours.**
- **Le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM de prendre note des observations supplémentaires formulées par la Directrice exécutive au sujet du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" ainsi que du ferme engagement qui a été pris de saisir les possibilités d'améliorations mises en lumière dans le rapport.**

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 3-6 juin 2014

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2014/6-F/1/Add.1

28 avril 2014

ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR LE RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

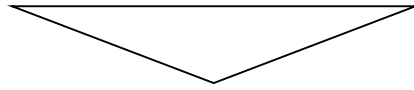
Chef de cabinet et Directeur du Bureau du M. J. Harvey tél.: 066513-2002
Directeur exécutif:

Sous-Directeur exécutif, RM*, M. M. Juneja tél.: 066513-2885
et Directeur financier:

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2014/6-F/1/Add.1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

INTRODUCTION

1. Le présent document contient les observations de la Directrice exécutive concernant le document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2014/6-F/1). Il expose les mesures prises ou sur le point de l'être pour donner suite aux points évoqués dans le rapport, et comporte des observations sur les activités de l'Inspecteur général et le fonctionnement du Bureau de celui-ci.
2. Les observations ci-après renvoient aux paragraphes du rapport annuel dont les numéros sont indiqués.

MESURES ET OBSERVATIONS

Paragraphe 4 et annexe I – Déclaration d'assurance

3. La Directrice exécutive se félicite de la conclusion générale indiquant que les activités de contrôle n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en vigueur au PAM, qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs du Programme. Elle reconnaît que certaines pratiques doivent être améliorées.

Paragraphe 6: Déclaration d'indépendance

4. La Directrice exécutive note avec satisfaction la confirmation donnée par l'Inspecteur général qu'il n'y a eu aucune intervention de la part de la direction dans la planification du travail et l'établissement des rapports, et qu'il n'y a pas eu non plus de pénurie de ressources ni d'autre problème qui aurait été susceptible de compromettre l'indépendance des activités de contrôle ou de la déclaration d'assurance.

Sections: Services d'audit interne et de conseil/Résultats d'audit et domaines à améliorer

5. La Directrice exécutive accueille avec intérêt la nouvelle vision et le nouveau champ d'action du Bureau de l'Inspecteur général, conçus pour accroître la valeur ajoutée qu'apporte celui-ci en sa qualité de partenaire opérationnel du PAM. Ce dernier est sensible au soutien que fournissent l'Inspecteur général et son personnel, notamment au moyen de leurs services de conseil et à travers la mise en évidence des améliorations importantes à apporter au contrôle interne, à la gouvernance et à la gestion des risques. Ces améliorations ont bénéficié en particulier à des domaines d'activité en pleine évolution tels que la logistique, les distributions d'espèces et de bons et les achats, et ont contribué à l'instauration d'un environnement de contrôle stable.
6. La Directrice exécutive se réjouit de l'approche très large que l'Inspecteur général a adoptée afin d'examiner l'ensemble des processus du PAM, tels que résumés au tableau 4 et au paragraphe 20. Elle se félicite également que l'Inspecteur général ait pris acte de l'engagement de la direction du PAM à remédier rapidement aux risques recensés.

Section: Thèmes apparus en 2013

7. La Directrice exécutive prend note des thèmes apparus en 2013 et indique que les progrès suivants ont été accomplis:

- *Transferts monétaires et bons*: une formation institutionnelle sur les transferts monétaires et les bons sera dispensée début 2015 à l'intention des agents de terrain des bureaux de pays. Des outils et des directives ont été élaborés afin de réduire le plus possible les risques pour le PAM liés à ces modalités d'aide. Une directive conjointe sur les procédures opératoires et financières relatives à l'utilisation de transferts monétaires et de bons en faveur des bénéficiaires¹ organise ainsi la gestion des risques financiers et le contrôle interne. Quatre études évaluant l'efficacité et l'efficacités des transferts monétaires et des bons par rapport aux transferts en nature ont été réalisées en 2013 avec l'appui de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires; une cinquième étude sera achevée d'ici à la fin de 2014. La Division des technologies de l'information a mis au point le système SCOpe afin de permettre le suivi des distributions d'espèces et de bons au moyen des dispositifs de gestion des bénéficiaires et de transfert des droits. Le système SCOpe a été utilisé dans quatre pays depuis décembre 2013 et sera mis en service dans d'autres pays en 2014.
- *Activités de construction d'infrastructures*: la Directrice exécutive est consciente qu'il est nécessaire de définir des orientations et des normes pour les grands projets d'infrastructures. En 2014, elle entend publier une circulaire et une directive établissant un cadre de gouvernance, qui seront complétées par:
 - un manuel de construction qui a été élaboré et testé ces deux dernières années et qui s'inspire des pratiques d'autres organismes des Nations Unies et du secteur;
 - des contrats de construction types détaillés ainsi que des orientations et des normes techniques pour certains domaines d'ingénierie.
- *Fabrication de produits alimentaires et qualité et sécurité sanitaire des aliments*: la Directrice exécutive convient de la complexité et des problèmes inhérents aux produits transformés et des risques associés à la fabrication de produits nutritifs sur les marchés émergents et les marchés en développement. Elle a donné son accord à la réalisation d'un audit approfondi de la qualité des aliments, audit qui sera conduit en 2014 et qui éclairera la gestion des processus. Avec l'appui de chefs de file du secteur de l'alimentation, le PAM accentuera ses efforts visant à améliorer la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, en augmentant les moyens dont il dispose en interne dans trois principaux domaines:
 - chaîne d'approvisionnement – planification, achat, surveillance, transport, entreposage et distribution;
 - chaîne de valeur des produits – fabrication, durée de conservation des produits, spécifications, emballage, normalisation des produits et élaboration;
 - contexte opérationnel – cadres réglementaires nationaux et installations de laboratoire.

¹ OS2013/003 RM2013/005

Section: Recommandations issues des audits

8. La Directrice exécutive se réjouit que l'examen des recommandations restées en suspens sur 2009-2013 qu'elle avait autorisé ait permis de nets progrès dans le classement des recommandations à risque élevé et modéré issues des audits. Elle accueille favorablement le suivi rigoureux que l'Inspecteur général a effectué en vue de classer toutes les recommandations mises en œuvre.

Section: Points forts et bonnes pratiques

9. La Directrice exécutive se félicite des observations favorables formulées au sujet des bonnes pratiques et des améliorations mises en place (paragraphe 30) et soutient les suggestions tendant à poursuivre sur cette voie. Elle constate avec satisfaction que le Bureau de l'Inspecteur général considère ces pratiques comme des modèles permettant d'améliorer les processus dans les bureaux de pays et les unités du Siège. Dans le cadre de l'examen des procédures opératoires, il est actuellement procédé à la révision des délégations de pouvoirs pour réduire le nombre de strates et améliorer l'efficacité administrative et les contrôles. Deux circulaires consacrées aux pouvoirs délégués en matière d'achats de vivres et de micro-achats en dehors du Siège ont été publiées en 2013. D'autres initiatives sont menées, notamment pour rechercher les moyens d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise en prévision des interventions d'urgence de niveau 3 coordonnées par le Siège, en associant des délégations de pouvoirs types aux niveaux d'accès correspondants dans le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS). La Directrice exécutive a donné son accord à la conduite d'un audit du système WINGS en 2014 afin d'améliorer les contrôles internes formels.

Section: Enquêtes

10. La Directrice exécutive accueille favorablement l'approche dynamique que le Bureau des inspections et des enquêtes a suivie pour examiner le système de justice interne et réorienter les activités d'enquête en fonction de l'évolution de la nature des opérations du PAM. Elle accueille aussi avec satisfaction les activités de formation en matière d'information et de sensibilisation menées à l'intention du personnel à travers le monde.

Paragraphe 40 à 47: Résultats des enquêtes

11. La Directrice exécutive apprécie à leur juste valeur les efforts que le Bureau des inspections et des enquêtes a déployés pour mettre en place un solide mécanisme d'examen destiné à évaluer la fiabilité, la pertinence et l'incidence des allégations et à déterminer si celles-ci justifiaient l'ouverture d'une enquête. La décision de passer de la formulation de recommandations à la proposition de mesures à prendre par la direction compte parmi les nombreuses initiatives visant à améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion.
12. Les pertes pour le PAM dues aux affaires dont le Bureau de l'Inspecteur général a été saisi se sont chiffrées à 444 349 dollars. Bien que ce montant soit quatre fois supérieur à celui de 2012, il représente moins de 0,01 pour cent des dépenses annuelles totales du PAM, qui se sont élevées à plus de 4,5 milliards de dollars en 2013. Le PAM maintient sa politique de tolérance zéro en matière de fraude et de corruption.